



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

<p style="text-align: center;"><b>ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE EXTRAORDINAIRE</b> <b>DU 17 AVRIL 2020</b></p>
---

**Etaient présents :** Mmes ARINI, AZEMAR-MORANDINI, MM. BARTOLETTI, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CHIKLI, CIOTTI, CONSTANT, Mmes DESCHARENTRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, PIRET, M. ROSSI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, M. SOUSSI, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

**Etaient excusés :** MM. AZINHEIRINHA (pouvoir à Mme OUAKNINE), CESARI (pouvoir à M. GINESY), COLOMAS (pouvoir à M. CIOTTI), Mmes GILLETTA (pouvoir à Mme MONIER), GIUDICELLI, RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à Mme MONIER), MM. ROSSINI (pouvoir à M. GINESY), TAMBAY (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD).

**Etaient absents :** MM. ASSO et BAUDIN.

L'an deux mille vingt le 17 avril, la réunion du Conseil départemental s'est tenue en visioconférence, compte tenu du contexte sanitaire.

La séance est ouverte à 9 heures 05 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, nous initions aujourd'hui une méthode nouvelle pour cette séance très particulière, dans le contexte de la pandémie du COVID-19 qui nous occupe tous maintenant depuis un certain temps. Les membres du Conseil départemental ont été convoqués et invités par un lien internet, envoyé par mail, pour participer à cette séance organisée en visioconférence ou en audioconférence. L' élu participant à cette réunion par visioconférence est considéré comme présent. Je vous précise que l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifie les règles de quorum, soit un tiers des membres présents et représentés avec la possibilité pour chaque élu de disposer de deux pouvoirs. Pour que le quorum soit atteint, dix-huit élus doivent être présents ou représentés. Nous avons aujourd'hui en séance le nombre de présents ou représentés suffisant pour tenir cette assemblée.

Nous nous passons donc de l'appel qui traditionnellement est effectué par la benjamine du Conseil départemental pour préciser que nous sommes en état de pouvoir valablement délibérer. Nous avons six pouvoirs : Mme GILLETTA à Mme MONIER, Mme RAMOS-MAZZUCCO à Mme MONIER, M. COLOMAS à M. CIOTTI, M. ROSSINI à M. GINESY, M. TAMBAY à Mme DUHALDE-GUIGNARD, et M. CESARI à M. GINESY. Je vous précise également que M. AZINHEIRINHA donnera pouvoir à Mme OUAKNINE à partir de 11 heures, heure à laquelle il sera obligé de nous quitter.

Je précise également qu'une diffusion en direct de cette séance est assurée sur le site internet du département. Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour de la séance, je vous rappelle que vous pouvez utiliser la fonction « Conversation » pour demander une prise de parole. Cette demande me sera signalée, ce qui me permettra de céder la parole à celui qui la demandera.

Avant de passer aux rapports, mon propos introductif sera moins protocolaire qu'à l'ordinaire, mais il ne sera pas sans gravité. L'heure qui nous réunit aujourd'hui de cette manière va nous faire parler d'une situation particulière, avec tout d'abord la question des protections que nous avons tous appelées de nos vœux. Cela sera évoqué dans un rapport qui nous permettra d'être solidaires avec l'ensemble des petites, moyennes ou grandes communes, dont les maires, depuis le début, se battent pour avoir des masques sur leur territoire, afin de continuer à assurer le service public. La continuité de notre activité est quelque chose d'important. Nous avons pour cela, avec le Département des Alpes-Maritimes, eu très tôt la possibilité de commander 1 million de masques. Nous avons eu cette chance d'avoir plus de 500 000 masques en stock à notre disposition, dans le cadre de nos différentes responsabilités, que ce soit sur les établissements de dépendance, pour nos personnels de soins à domicile, etc. Nous avons pu approvisionner avec ces 500 000 masques l'ensemble des personnels de santé et exprimer une solidarité auprès du CHU qui a réparti dans les différents hôpitaux du département les dotations que nous avons pu leur accorder. De même, nous avons pu accorder des protections à nos pompiers, et à nos forces de police et de gendarmerie. C'est véritablement la solidarité du Département qui a pu ainsi s'exprimer avec ces 500 000 masques.

Aujourd'hui, nous venons de recevoir plus d'1 million de masques. Cette commande que nous attendions est arrivée. Elle va nous permettre de continuer à assurer notre mission de protection pour toutes celles et tous ceux qui travaillent au sein du Conseil départemental. Je

rappelle que plus de 30 % des agents du Département sont aujourd'hui effectivement au travail pour assurer la continuité de notre activité. Si l'on prend uniquement les solidarités humaines, ce sont plus de 60 % de nos agents qui sont mobilisés. Je le dis sous l'autorité de notre Directeur général des services, Christophe PICARD, et je remercie l'ensemble des membres de l'administration qui continuent à œuvrer pour faire en sorte que les mandatements et les paiements puissent se faire, qui font en sorte que l'ensemble de nos populations dans nos maisons du département puissent être reçues, rassurées, informées sur cette crise. Avec le plan Santé 06, nous allons compléter ce dispositif d'information pour essayer de rassurer les Maralpins. Les masques ont également été accompagnés de solutions hydroalcooliques. Plus de 5 000 litres de solutions hydroalcooliques ont été mis à la disposition des Maralpins.

Nous aurons à prévoir la sortie de crise et le déconfinement avec des commandes que nous anticipons dès aujourd'hui. C'est ainsi que je vous propose de commander 1 million de masques en tissu, et plus de 3 millions de masques de protection chirurgicale qui nous permettront probablement d'aller au-delà du mois de mai pour assurer une continuité de ce que toutes et tous vous réclamez depuis le début. Je sais combien les conseillers départementaux, qu'ils soient maires, adjoints, ou simplement sur les territoires, sont mobilisés. Vous m'avez appelé individuellement à tour de rôle pour essayer de trouver des solutions, et nous avons pu à chaque fois répondre à vos sollicitations. Nous continuerons à le faire.

En ce qui concerne ensuite le plan Santé, il prévoit notamment la mise en place de téléconsultations. Nous ne sommes pas là pour nous substituer à l'Etat, mais au contraire pour faire en sorte que le soutien puisse être apporté à ceux qui n'ont pas accès ou qui n'ont pas besoin d'aller en centre hospitalier. Pour cela, nous avons passé un contrat avec Doctolib, cela fait partie du rapport. Mise en place des centres de dépistage COVID-19 avec les tests sérologiques : là aussi nous nous sommes battus pour que l'ensemble des populations fragiles, qu'elles soient dans les EHPAD, dans nos PMI, dans nos structures pour le handicap, puissent bénéficier des tests. Très tôt, alors que certaines difficultés se faisaient jour avec des décès dans nos établissements, j'ai pu écrire au nom du Conseil départemental en ma qualité de Président, au Directeur de l'ARS par un courrier le 24 mars, par un courrier le 26 mars et au Ministre de la Santé pour réclamer ces dépistages systématiques de façon à mettre nos populations les plus fragiles à l'abri, et à faire cesser cette propagation du virus qui pouvait faire tomber des établissements entiers. Malheureusement, un établissement, l'EHPAD de Mougins, a été touché très durement. Cette mobilisation depuis le début permet d'avancer sur les tests PCR. Une note au rapporteur vous sera présentée aujourd'hui. Elle incitera à une prise en charge de l'ensemble des tests dans nos EHPAD, puisqu'il semble que le financement de ces tests constitue un frein pour leur mise en place systématique. Nous avons la volonté d'aller au-delà des tests de virologie pour mettre en place des tests de sérologie. Nous poussons le Directeur de l'ARS à prendre cette décision de mise en place de tests sérologiques systématiques dans nos établissements. Nos centres de dépistage COVID-19 permettront de le faire, si nous en avons l'autorisation. Je profite de cette séance publique plénière pour solliciter le Directeur de l'ARS, le mobiliser, et lui dire que nous avons besoin d'une réponse rapide pour mettre en place ces centres de dépistage.

Le rapport qui sera présenté par Eric CIOTTI contient aussi un volet consacré à la Recherche. Très tôt, nous avons apporté 100 000 €. Vous l'aviez voté lors d'une séance particulière où nous avons pu, avec votre accord, délibérer par mail, après en avoir reçu l'autorisation par la Légalité. Cette méthode très particulière pour notre département nous a permis d'apporter 100 000 € à l'Institut Pasteur. Des chercheurs au niveau départemental nous présentent des dossiers. Nous les aidons au niveau du CHU des Alpes-Maritimes. Ces aides seront complétées aujourd'hui par un appel à projets de 1,9 M€ concentré sur la lutte contre la pandémie. Nous renforcerons nos activités dans nos centres de PMI et nos centres de protection médicale. Nous voulons également aider financièrement les étudiants qui sont mobilisés, soit dans les établissements hospitaliers, soit pour aider l'action de nos services départementaux. Cela fait aussi partie du dossier à valider aujourd'hui. A cela s'ajoutent des aides aux médecins libéraux et aux praticiens qui s'équipent de masques, de gel hydroalcoolique, d'outils d'audioconférence ou de visioconférence. La séance d'aujourd'hui en est l'illustration. Je me réjouis ainsi que très tôt, en 2017, vous ayez approuvé cette idée que je vous proposais de lancer le SMART Deal, c'est-à-dire de nous tourner vers les outils du numérique, qui sont les outils de demain. Ils permettent aujourd'hui de continuer à travailler, malgré le confinement. Certes, nous aurions pu aller plus loin et plus vite avec un peu plus de pratique, mais je suis persuadé que celle qui est la nôtre aujourd'hui nous permet vraiment de nous acculturer et d'avancer dans l'utilisation du numérique et des nouveaux outils.

Je suis également persuadé que le numérique nous permet d'avancer dans la recherche et la détection du virus. L'intelligence artificielle sera au rendez-vous pour que nos chercheurs puissent bénéficier des données qui seront triées par des algorithmes et qui permettront là-aussi d'avancer plus vite. Je vous remercie donc pour cette aide et cette acceptation d'aller dans le développement d'une société du numérique.

Avec les aides aux étudiants, nous trouvons un volet supplémentaire qui nous permettra, à côté des aides aux médecins libéraux, de créer une plateforme « Tous parents », dans la volonté de pouvoir mieux informer. Le numérique est au rendez-vous. Comme vous avez pu le voir, nous avons lancé « Nicole », qui est une assistante numérique et qui répond aux questions du public. C'est une intelligence qui se nourrit petit à petit des questions qui lui sont posées. Plus elle reçoit de questions, et plus elle est en capacité de mieux y répondre. C'est une innovation. Nous sommes la première collectivité à nous doter de cet outil, et je suis persuadé que cet outil évoluera à grands pas et continuera d'avancer.

Avec cette pandémie, nous avons également à lutter contre le fléau qui se profile : la crise économique. Très tôt, nous avons décidé de débloquer une aide économique de 5 M€. Le fonds départemental constitue là-aussi un soutien formidable. Vendredi dernier, plus de 250 dossiers ont été admis et validés avec la Chambre de commerce et d'industrie, que je remercie de sa mobilisation. Nous avons attribué plus de 1,9 M€ d'aides économiques en soutien à ces entreprises. Le monde agricole n'est pas non plus absent. C'est un volet important que nous aidons également. Nous validerons aussi avec vous 2,2 M€ d'attribution d'aides à la Région sur le programme « TTPE Résistance ». C'est une forme d'aide régionale à laquelle nous participons et qui nous permet, avec 1 € investi par le département de lever 4 €, puisque l'aide de l'Etat et celle de la Région viennent s'y adosser. Avec les communautés d'agglomération et avec la Métropole, nous sommes tous engagés solidairement pour faire en

sorte que l'économie du département puisse sortir dans le meilleur état possible de cette crise économique.

Voilà ce que je voulais souligner. Comme je l'ai indiqué, je ne ferai pas un long discours, ce n'est ni le moment, ni le contexte. Nous sommes sur des techniques du numérique que nous découvrons, et qui nous permettent de nous parler aujourd'hui, même si je regrette évidemment que nous ne puissions le faire de vive voix. Je précise que nous avons pour notre séance 42 élus connectés, avec 6 pouvoirs donnés. Nous sommes donc 48 élus présents pour délibérer sur les 54 que compte notre Collectivité.

Je vous ai parlé du pilier du numérique. Je veux également souligner que j'ai demandé à notre administration, en plein accord et après en avoir discuté avec le Président de la commission des Finances, Eric CIOTTI, avec qui nous travaillons beaucoup sur ces sujets de lutte contre la pandémie et face à la crise sociétale que nous vivons avec ce virus. Dans le passé, nous avons connu la sécheresse, les inondations, une chute brutale de la biodiversité. Tout cela, nous l'avons abordé dans le cadre du Green Deal que nous avons lancé. Nous nous battons depuis 2017 pour faire en sorte que notre environnement soit le mieux protégé possible. Je pense que ce n'est pas une fatalité que ce virus soit parti de Chine. Avec le confinement que nous vivons aujourd'hui, la presse locale et nationale fait le constat d'une remise en ordre de la nature, avec une amélioration de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau, et plus largement de la qualité de l'environnement. Il faut que nous puissions aller encore plus loin dans cette transformation. Ce nouveau virus qui nous frappe de plein fouet aujourd'hui marque selon moi la nécessité de concevoir un nouveau modèle économique et sociétal. Nous avons intérêt à nous y atteler et à être très présents sur cette réflexion. J'ai demandé à notre Directeur Général des Services de voir de quelle manière, avec le groupe d'experts du GREEN Deal, nous pourrions réfléchir à une évolution et à des pistes de travail pour que, avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, nous soyons ce lanceur d'alerte, capable en même temps d'apporter sa pierre contributive au niveau de l'Etat français et de l'Europe, comme nous le faisons pour l'intelligence artificielle, en soulignant qu'il faut aller plus loin dans la construction d'un nouveau modèle économique. Pour cela, notre administration va également se mobiliser pour réfléchir avec le groupe d'experts. C'est une note d'optimisme que nous devons avoir face à la crise : il faut aller plus loin et plus vite dans cette acculturation du changement d'une société que j'appelle de mes vœux pour une meilleure qualité de vie des Alpes-Maritimes.

Voilà ce que je voulais vous dire mes chers collègues. Avec ce propos introductif, j'ai quasiment présenté le rapport n°2 qui correspond aux actions que le Département a pu mettre en œuvre : distribution d'un demi-million de masques, un million de masques commandés et reçus aujourd'hui, 4 millions de masques commandés dont 1 million de masques en tissu, 2 millions de masques en attente de réception, 100 000 € attribués à la Recherche, 5 M€ attribués pour l'aide économique. La mobilisation de notre administration nous a permis de distribuer des masques et du gel hydroalcoolique. Nous accompagnons tous les citoyens du mieux possible, au travers aussi d'une aide aux communes qui est essentielle. Je serai donc très bref sur le rapport n°2.

Après ce propos introductif, je laisse la parole à M. CIOTTI.

**M. CIOTTI.-** M. le Président, mes chers collègues, le contexte qui nous réunit aujourd'hui est un contexte dramatique. Il plonge notre nation dans l'angoisse, et il plonge des milliers de familles dans la douleur, le deuil et l'inquiétude. Au moment où nous commençons cette séance plénière extraordinaire, je veux avoir une pensée pour les 160 Azuréens décédés depuis le début de cet épisode tragique, qui depuis la fin du mois de février touche notre pays et notre département. Ce sont 160 décès malheureusement à déplorer, dont 88 à l'hôpital et 72 en EHPAD. Ces chiffres sont malheureusement provisoires et ne prennent pas en compte la surmortalité survenue à domicile, qui sera constatée ultérieurement. Je veux également exprimer mon soutien aux personnes qui sont encore hospitalisées. Nous en avons 278 dans notre département, dont 64 en réanimation. Il y a 2 jours, ce chiffre était de 79 personnes. C'est un espoir, et il est important.

Au-delà de cette expression d'un soutien aux familles et aux personnes éprouvées, je veux dire mon infinie reconnaissance à tous ceux qui, au quotidien, depuis le début du mois de mars, sont engagés, mobilisés en première ligne dans ce combat pour la vie. Je veux bien sûr le dire à notre personnel hospitalier : médecins, infirmiers, aides-soignants, personnels de santé ou administratifs. Tous incarnent les maillons d'une chaîne qui nous rend fiers et qui nous démontre que face à beaucoup de lacunes, une institution a tenu, l'hôpital, grâce au courage, au dévouement, à la compétence et au professionnalisme de tous ceux qui participent à cette grande famille des professionnels de santé.

Je veux également y associer les médecins de ville, les dentistes, infirmiers, pharmaciens, professionnels libéraux de santé. Le système libéral constitue le second pilier de notre système de santé. Là-aussi, il a été redoutablement efficace et formidable. Je pense aux médecins qui ont été contaminés, et aux personnels de santé qui l'ont également été. Ils sont très nombreux. Nous avons appris les chiffres, même s'ils ont du mal à être diffusés. Ceux de l'Assistance publique et des Hôpitaux de Paris sont dramatiquement impressionnants. Tous sont engagés, et ils l'ont souvent été dès le début de ce combat, sans équipement de protection en nombre suffisant, ce qui a constitué une véritable faille et une grande faute. Je veux également dire que les médecins libéraux, comme les établissements privés, n'ont été sollicités que lorsque la crise a pris une dimension tragique pour notre pays, et que notre système de santé a été saturé. Ce fut là aussi une erreur et une faute. Merci à tous, et merci aussi aux personnels des établissements médicosociaux qui ont eux aussi fait un travail extraordinaire et formidable, notamment dans nos EHPAD au service de nos aînés, là encore dans des conditions de travail épouvantables, souvent dépourvus des moyens de protection élémentaires dont ils auraient dû bénéficier.

Je veux également remercier toutes nos forces de l'ordre, policiers, gendarmes, qui dans cette période font respecter la loi, le confinement, sont en charge de l'autorité publique, et de la prévention de la lutte contre le terrorisme dont la menace reste importante. Je veux également saluer tous les personnels de notre département qui sont en première ligne de ce combat. Enfin, je remercie tous ceux, caissières, personnels de transport, chauffeurs routiers, logisticiens, agriculteurs, personnels engagés dans la chaîne agroalimentaire, qui font tourner notre pays et qui permettent que la France continue, dans des conditions certes dégradées, à fonctionner et à vivre. C'est cette reconnaissance extrêmement importante que je veux ici exprimer au nom de notre assemblée.

En tant que Premier vice-président de la mission d'information parlementaire de l'Assemblée nationale qui a été constituée, j'ai eu l'occasion d'émettre des critiques, qui se veulent toujours constructives, sur la façon dont cette crise a été gérée, non pas depuis de le 1<sup>er</sup> mars mais, et c'est bien le problème, mais depuis le début du mois de janvier, date à laquelle nous avons eu connaissance de l'alerte émise par les médecins chinois le 30 décembre, malgré la volonté d'opacité de la plus grande dictature du monde qui devra rendre des comptes sur l'origine de cette crise. Depuis janvier, notre pays n'a pas su anticiper les grandes décisions par lesquelles d'autres pays, ceux du sud-est asiatique, Hong-Kong, Taiwan, Singapour, la Corée, le Japon, se sont beaucoup mieux sortis que nous des difficultés.

Ce fut le cas également en Europe, avec les résultats de l'Autriche et de l'Allemagne qui ont depuis le départ conduit une stratégie totalement différente, avec tout d'abord une stratégie de tests massifs. Nous n'en avons pas, puisque nous n'avons pas la capacité de les produire en quantité suffisante, ce qui est encore le cas aujourd'hui. De même, nous n'avons pas de masques de protection en quantité suffisante. Ces pays avaient des capacités plus importantes de réanimation, et ont fait des choix d'isolement des personnes malades beaucoup plus précocement, alors que ce n'est toujours pas le cas en France, même si on envisage depuis aujourd'hui d'ouvrir des structures entre l'hôpital et le domicile, notamment dans des hôtels, pour isoler les malades qui se révèlent positifs au COVID. Cette triple politique – tests généralisés, masques généralisés, et isolement des malades – a fait le succès de ces pays.

Comme nous l'avons dit lors de notre dernière assemblée extraordinaire qui s'est tenue en visioconférence, nous avons demandé très tôt dans le département des Alpes-Maritimes, je l'avais fait personnellement dès le 23 février, des mesures strictes de contrôle, voire de fermeture de la frontière franco-italienne. Rien n'a été fait en ce sens. Le Président de la République nous disait vouloir combattre le nationalisme. Ce n'était naturellement pas le sujet. Le combat devait être conduit contre le virus et contre ceux qui, de frontière en frontière, l'ont véhiculé. Les lignes entre la Côte d'Azur et la Chine n'ont pas été interrompues, de même que les lignes entre Paris et l'Iran. Aujourd'hui encore, des milliers de travailleurs italiens viennent en France ou à Monaco. Cette barrière idéologique a fait obstruction à la fermeture de frontières et constitue aujourd'hui une faute lourde.

J'ai également déploré l'abandon de nos aînés dans les EHPAD. Le Département a été en première ligne avec dès le début la distribution dans tous les EHPAD des Alpes-Maritimes du stock stratégique dont disposait le Département des Alpes-Maritimes et que j'avais voulu constituer lorsque je présidais cette collectivité. Dès le début, nous avons mis l'essentiel de ces masques à disposition des EHPAD. Pour beaucoup d'entre eux, c'étaient les seuls équipements dont ils disposaient. Nous les avons accompagnés et assistés. Je veux dire avec force combien l'Etat a été défaillant dans le soutien apporté à nos EHPAD. Il n'y avait pas de tests en quantité suffisante pour les personnels qui naturellement pouvaient être des vecteurs de transmission du virus depuis l'extérieur. Pas de tests non plus, avant l'apparition de quelques symptômes, pour les résidents.

Nous en sommes toujours là aujourd'hui. Je le dis avec force et colère. L'ARS ne nous répond pas et elle ne joue pas son rôle en matière de test dans les EHPAD. Nous sommes prêts à financer tous les tests PCR nécessaires. Aucune disposition financière ne peut ni ne doit faire obstacle à la généralisation de ces tests. Nous le réclamons aujourd'hui. Dans les

établissements, publics, privés ou associatifs, tous les résidents doivent être testés. Lorsque les symptômes apparaissent, c'est trop tard. Tous les personnels doivent être testés. Malgré le discours il y a 15 jours du Ministre de la santé, cela n'est toujours pas fait, et cela relève de cette politique qui, comme je l'ai dit, comme je l'ai écrit, et comme je le revendique, a participé à l'abandon de nos aînés. Cela fait seulement 15 jours que nous comptabilisons nos aînés décédés, comme si le prix de la vie d'un ancien auquel nous devons tout, qui nous a transmis des valeurs, n'était pas le même qu'un autre citoyen. Il y a eu également ce refus du système sanitaire, et il faudra que l'ARS s'explique sur le refus de prise en charge et d'hospitalisation des personnes âgées atteintes. De même, il y a le refus d'isoler les personnes âgées dépendantes qui étaient touchées par rapport à celles qui ne l'étaient pas.

Ce sont des fautes graves qui ont été commises. Certains devront rendre des comptes, et des procédures judiciaires ont d'ores et déjà été engagées par des familles. Il faut aujourd'hui tourner en urgence la page de cette incurie, et il faut procéder aux tests, à l'hospitalisation, à l'isolement. On ne peut pas laisser mourir nos aînés dans l'indifférence et l'abandon.

Dans ce contexte dramatique, à la veille du déconfinement annoncé, même s'il s'inscrit dans un flou qui aujourd'hui ne permet pas de voir dans quelles conditions la reprise de l'activité scolaire et celle de certaines activités professionnelles pourront s'effectuer, notre Département est mobilisé. Il joue son rôle. 1 million de masques ont déjà été réceptionnés, et 4 millions de masques supplémentaires ont été commandés. A cela s'ajoute le financement de dizaines de milliers de tests sérologiques, qui seront importants pour le déconfinement, ou PCR. Notre département joue aussi son rôle avec la mobilisation de ses médecins et personnels de santé, de ses centres de PMI et de ses centres médicaux. Il le fait également avec la distribution d'équipements de protection, et avec le soutien à nos professions libérales de santé, à nos médecins, à nos kinés, nos infirmiers, nos dentistes, nos pharmaciens, nos sages-femmes, qui disposeront d'une aide de 1 000 € pour acquérir du matériel, et nous verrons s'il faudra aller au-delà. Nous le faisons pour nos étudiants, mobilisés dans les hôpitaux et nos établissements médicosociaux. Tout cela figure dans le Plan Santé. Nous soutenons la Recherche, avec 1,6 M€ dans l'appel à projets. Nous le faisons sur des études épidémiologiques en cours.

Nous le faisons pour toutes celles et tous ceux qui font face à ce qui va succéder à cette crise sanitaire. C'est déjà malheureusement ce qui est au cœur de notre actualité économique. Nous soutenons nos entreprises, nos commerçants, nos artisans, nos agriculteurs, qui font face à la pire crise économique de la seconde guerre mondiale. Nous subissons un choc aussi avec l'arrêt total de l'activité économique touristique, qui est le principal moteur de l'activité dans notre département. Merci à David LISNARD d'avoir déjà mis en place, avec le CRT, ce plan de relance que nous allons soutenir aujourd'hui même. Nous devons être aux côtés de nos entreprises et faire en sorte qu'aucun commerce ou artisan ne voie son activité s'arrêter.

Au-delà du choc sanitaire et du choc économique, il y aura également demain, nous le savons, un choc social. Nous sommes là pour accompagner les familles au travers des dispositions spécifiques au RSA dont le nombre d'allocataires a d'ores et déjà considérablement augmenté. Nous serons là aussi aux côtés de nos policiers et de nos

gendarmes pour faire face au choc sécuritaire qui immanquablement va intervenir après le déconfinement. Aujourd'hui, l'activité de nos tribunaux et de notre service public de la justice a chuté de 80 %. Nous avons dans nos prisons aujourd'hui 10 000 détenus de moins. Ce chiffre devrait passer à 20 000 début mai. Lorsque le déconfinement interviendra, la délinquance reprendra et explosera, sans oublier la menace terroriste. Nous avons donc besoin de soutenir nos forces de l'ordre, et nous le faisons dans ce rapport en poursuivant l'aide aux équipements que nous avons toujours mis en œuvre dans ce département en favorisant l'achat de drones.

Pour conclure, nous avons sans doute alerté plus tôt et plus vite que les autres sur la fermeture des frontières, dès la fin du mois de février, et sur la nécessité de tester tous les résidents et tous les personnels dans les EHPAD. Le Président du Département a écrit à l'ARS. J'ai saisi le Ministre de la santé il y a maintenant près d'un mois. Que de temps perdu, que de retard dans les prises de décision ! Aujourd'hui, on nous annonce un calendrier. Je veux croire à ce calendrier, mais pour qu'il soit réalisé et que les mesures qu'il contient se transforment en actes, il faut faire des choix et anticiper. Nous l'avons fait concrètement dans ce département, avec des mesures et avec cet esprit de reconnaissance que nous devons à tous ceux qui sont engagés en première ligne dans ce combat. Nous l'avons fait en pensant aux victimes trop nombreuses et aux familles touchées par ce terrible fléau qui nous fait rentrer dans un nouveau monde. Rien ne sera comme avant. Il faudra imaginer ce véritable nouveau monde de façon moins naïve en rebâtissant une véritable souveraineté nationale. Notre pays est aujourd'hui incapable de produire des masques, des tests, des équipements de réanimation en quantité suffisante parce qu'il avait laissé des pans entiers de son industrie pharmaceutique dépouillés par la Chine ou par d'autres pays.

Oui, il faudra relocaliser, recréer massivement des emplois en France, et renouer avec cette idée de nation qui était au cœur de l'engagement du Général de Gaulle. Il faudra réhabiliter les frontières, qui ne sont pas des menaces mais des protections. Ce sont quelques-uns de ces éléments qui devront construire ce nouveau monde que nous devons appeler de nos vœux. Un nouveau monde moins naïf, moins soumis au diktat des grands flux financiers pour se rebaser autour de la nation, d'un Etat dont nous avons besoin. Si les collectivités, dont la nôtre au premier rang, et toutes les communes, ont dû prendre des dispositions courageuses, et souvent en urgence, c'est parce que l'Etat et le Gouvernement ont été défaillants pour les masques, les tests, les EHPAD, etc. Oui, nos collectivités se sont substituées à la carence de l'Etat. Nous le faisons parce que c'est notre devoir et que nous le devons aux habitants de ce département. Nous l'avons fait hier, nous le faisons aujourd'hui, et nous le ferons demain, en formant le vœu que cet épisode tragique et dramatique soit le plus bref possible. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Je vous remercie, à la fois pour cette aide et cette contribution au Département des Alpes-Maritimes, et pour cette voix que vous portez au niveau national, avec toute la vigilance qui est la vôtre, toute la détermination à nous battre contre ce virus et à tenir nos populations en sécurité. Je cède à présent la parole à Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Je vous remercie. Nous sommes heureux de nous retrouver, même sous cette forme qui est cependant bien pratique. Merci de l'avoir mise en place. Je ne vais pas rentrer dans le détail de la crise, vous en avez parlé. Nous nous associons à tous les

remerciements exprimés envers toutes les personnes qui tiennent le pays aujourd'hui et qui nous permettent de continuer à vivre, même au ralenti et dans le confinement. J'ai également envie de tirer une leçon optimiste de cette crise. Nous avons vu de la part de nos concitoyens, des associations, de tous les élus et de toutes les collectivités, surgir des idées nouvelles, des innovations, de l'imagination, et énormément de solidarité. Chacun s'est aperçu que cette crise nous touchait tous et que nous étions tous devant elle responsables de ce que nous faisons. Je pense que c'est quelque chose qui restera. Il a été dit tout à l'heure que nous ne serions pas pareils après, et cela fait partie des choses qui vont nous toucher. Nous sommes tous en responsabilité les uns par rapport aux autres, et le Département agit en ce sens. Merci pour les toutes décisions qui ont été prises et que nous allons voter aujourd'hui. Merci pour le soutien aux communes, aux commerçants, aux artisans, aux agriculteurs, aux entrepreneurs, aux personnels soignants, à la recherche, etc.

Un constat s'impose bien-sûr : cette crise sanitaire va déboucher sur une crise économique. Au niveau mondial, national, local, nous allons tous avoir des difficultés budgétaires dans les collectivités, de même que les particuliers dans leur quotidien. Le département va peut-être connaître le croisement de deux courbes dans le mauvais sens : l'augmentation de certaines dépenses, notamment évidemment les dépenses de solidarité sociale ou territoriale, et la baisse, en tous cas cette année et dans les mois qui viennent, des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). D'après le rapport, des pertes à hauteur d'environ 100 ou 150 M€ sont envisagées, avec en même temps une progression des dépenses pour le RSA qui ont déjà progressé de presque 800 000 € durant la deuxième quinzaine du mois de mars. Cela représente à une petite échelle ce qui nous attend dans les années qui viennent.

L'équation économique va être compliquée puisque nous avons à assurer le rôle principal du Département, c'est-à-dire les solidarités. Je voudrais insister sur trois points, avec tout d'abord ces solidarités que nous devons encore manifester et accroître auprès de tous les publics les plus démunis et les plus défavorisés, ceux qui ont les minima sociaux. J'ai vu que des aménagements étaient justement prévus en ce sens. Pour les personnes handicapées et les personnes âgées aussi – et nous avons eu des exemples terrifiants de ce qui est arrivé dans les EHPAD – avec certainement plus de surveillance ou de contrôle. Je ne sais pas de quelle manière, mais il va falloir y arriver, y compris pour les personnes âgées qui sont seules. Une vigilance accrue sera également nécessaire pour les violences conjugales ou familiales. Dans une telle période de confinement, ces violences s'accroissent mécaniquement, et nous avons besoin de créer des structures, des points d'appui et de ressource pour ces femmes et ces enfants qui sont en train de souffrir. Ce n'est pas dans le futur, c'est aujourd'hui. De même, il y a les associations qui aident les personnes qui sont dans la rue, comme la Protection civile qui est en train de s'essouffler, le Planning familial, Parcours de femme, ARPEGE, etc. : ce sont des personnes qui s'occupent au quotidien de tous ceux qui en ont besoin. Il nous faut être encore plus solidaires et attentifs.

Le deuxième point sur lequel je voulais insister est la réouverture des établissements scolaires et des collèges. Je ne veux pas faire le débat de la pertinence ou non de cette décision, mais plutôt aborder les modalités de réouverture. L'Etat est en train de préparer une ouverture progressive, mais nous ne savons pas encore ce qu'il y a derrière, ni comment il

entend procéder. Je souhaiterais que les Départements soient étroitement associés à cette réflexion sur la façon dont les enfants pourront être accueillis, avec les consignes sanitaires, les obligations de distanciation, le matériel nécessaire, etc. Tout cela dépend du Département et non de l'Etat. Il faudra avoir du gel, des masques peut-être, organiser la distanciation, etc. Nous avons besoin d'aider les chefs d'établissement à l'organiser. Si les Départements pouvaient exiger d'être à la table des discussions, comme les maires pour les écoles, je pense que ce serait utile, puisque nous sommes dans les réalités de tous les jours, comme les chefs d'établissement et tout le personnel des collèges. Il y a une forme d'inquiétude légitime de la part des enseignants, des parents et des directeurs d'école puisque nous n'avons pas d'informations. Il me semblerait donc intéressant d'essayer de participer aux réflexions pour donner notre avis en tant qu'autorité de tutelle et de rattachement. J'en profite pour remercier aussi les équipes pédagogiques. Suite à l'annonce de la fermeture des établissements, elles se sont organisées très vite, et certains collèges ont atteint un taux de 98 % pour les enfants qui se sont connectés, c'est-à-dire qui sont restés en lien. Nous pouvons remercier les équipes techniques du Département, les dirigeants principaux des collèges, et les professeurs, pour avoir relevé ce défi. Il y a encore un mois à tenir, avant cette réouverture à renégocier ensemble.

J'en viens au troisième point sur lequel je souhaite insister. Cette crise a provoqué une prise de conscience sur le plan de l'environnement, ainsi que sur celui de l'agriculture de proximité, avec une réflexion sur l'autonomie alimentaire. Tout le monde était bien content de ne pas avoir que des supermarchés pour aller faire les courses, et de trouver aussi des points de vente où les producteurs locaux pouvaient apporter leur propre production et satisfaire ainsi une partie des besoins. Vous avez récemment proposé un plan de développement de l'agriculture locale, et je pense que nous sommes sur le bon chemin. Nos concitoyens s'en sont aperçus, et il faut en profiter pour mettre en place un maillage territorial grâce auquel nous pourrions avoir davantage de points de vente pour ces producteurs locaux.

Nous en avons déjà dans le département, et je pense qu'il en faudrait plus. Si nous pouvions mettre en place un soutien aux initiatives qui vont dans ce sens, je pense que nous apporterions quelque chose de tangible et de pérenne. Vous parliez du monde de demain, en souhaitant que nous rentrions dans une réflexion nouvelle. Nous le disons depuis longtemps. Il faut tirer des leçons de cette crise, y compris sur le plan écologique. Juste avant cette crise, nous étions dans une prise de conscience nationale et mondiale du réchauffement climatique. Comment, après cette crise, pourrions-nous arriver à en tenir compte et considérer que certains excès conduisent au pire ? Nous sommes dans une période où il y a une réduction de ces excès, et cela aboutit à quelques améliorations climatiques. Evidemment, il ne s'agit pas de dire qu'il faut tout arrêter, ce n'est certainement pas mon propos, mais en tirer quelque chose qui pourrait nous permettre d'être plus vigilants pour l'après. C'est peut-être encore un peu confus, mais ce monde d'après, c'est dès à présent qu'il faut y réfléchir.

Pour conclure, comme nous l'avons toujours dit dans cet hémicycle, ce sont les Communes et le Département qui sont les échelons les plus réactifs lorsque nous sommes dans une telle crise. Je pense que nous l'avons encore montré. Nous sommes réactifs et efficaces. Les maires l'ont démontré dans toutes les communes. Des actions ont été prises, et nous n'avons pas attendu que cela vienne seulement d'en haut, heureusement. Nous avons

pris des dispositions, le Département comme les Communes, et nous avons une fois de plus montré notre capacité à répondre aux besoins de nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais souligner aujourd'hui. Je pense que nous n'avons pas encore fini et que nous ne sommes qu'au début de quelque chose qui sera long et difficile.

**M. Le Président.**- Je vous remercie pour ces propos qui montrent que nous sommes tous embarqués sur la même réflexion, et que nous avons tous la même motivation pour être unis et combattre cette pandémie, et en même temps inventer le monde de demain, forts du constat des inconvénients de celui d'aujourd'hui. Il faut changer de paradigme et y réfléchir ensemble. Vous rebondissez, et vous avez raison, sur la question des collèges que je n'ai pas développée dans mon propos. Il convient en effet de remercier l'administration et tous ceux qui ont travaillé sur les espaces numériques de travail et qui ont permis aux collégiens de pouvoir fonctionner en télétravail avec le monde de l'enseignement. Vous évoquez aussi la reprise avec une rentrée qui se profilerait au mois de mai. Nous avons remis tous nos établissements en état de propreté. La rentrée va pouvoir se faire, mais il n'en est pas moins vrai que les conditions de rentrée – distanciation, proximité, enseignement, etc. – nous préoccupent, et nous sommes entièrement associés à l'Inspection d'Académie pour élaborer le plan de déconfinement. Des actions sont donc engagées pour les masques, le gel, l'organisation à venir. David LISNARD a également fait avec quelques élus locaux un courrier au Ministre pour le sensibiliser sur ce plan-là. Nous irons là-aussi dans le même sens que ce questionnement, non seulement avec l'Académie, mais aussi dans le tour de table qui nous réunit avec les présidents des communautés d'agglomération des Alpes-Maritimes autour du Préfet. Dès cet après-midi, j'aurai l'occasion de poser la question à M. le Préfet des Alpes-Maritimes pour connaître très précisément les conditions d'une rentrée potentielle, ce qui implique les parents d'élèves, le milieu de l'enseignement, et toutes celles et tous ceux qui travaillent au sein de nos collèges. Nous parlons des collèges puisqu'ils relèvent de la compétence du Conseil départemental, mais les écoles primaires et les lycées font aussi partie de notre préoccupation.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- M. le Président, mes chers collègues, je suis également très heureux de pouvoir échanger avec vous, même si nous aurions évidemment préféré pouvoir le faire de vive voix. M. le Président, vous avez fait pratiquement le tour de toutes les questions que nous allons aborder ce matin. Nous nous associons évidemment à l'admiration et à la reconnaissance que nous devons à tous ceux qui sont en première ligne pour essayer de soigner et de sauver des vies. Nous y associons aussi tous ceux qui organisent cette vie particulière, différente de celle que nous avons l'habitude de connaître habituellement, c'est-à-dire les services publics communaux et locaux, les écoles, la sécurité publique, etc. Nous nous associons bien entendu aux propos que vous avez tenus, et sur ce point, je pense que nous sommes parfaitement en ligne.

Nous avons déjà pris des décisions importantes qui vont être confirmées et améliorées. Elles témoignent vraiment de l'engagement du Conseil départemental, comme il sait le faire à chaque fois qu'il y a des préoccupations importantes dans le département. Nous vous remercions donc pour la cohérence des interventions. Nous en avons besoin d'une

manière générale, et nous manquons aujourd'hui, pour être totalement efficaces, de coordination et de cohérence. Les décisions prises dans cette assemblée et celles qui vont être prises aujourd'hui vont dans le sens de cette cohérence nécessaire, même si elles ont besoin, pour conserver leur efficacité, de précisions que nous attendons des services de l'Etat ou du Président de la République.

Vous avez évoqué le monde de demain, celui que nous devons construire. Evidemment, les appréciations sont concordantes sur certains points, et différentes sur d'autres. Il y aura débat. Et nous souhaitons d'ailleurs qu'il y ait débat, et que l'on ne se contente pas, une fois la crise passée, de revenir aux mêmes objectifs qu'auparavant. Si les difficultés que nous subissons aujourd'hui sont importantes, chacun s'est aperçu qu'elles tiennent pour une grande part à la faiblesse de services publics majeurs, comme ceux de l'hôpital en particulier, ou ceux des établissements accueillant les personnes âgées. Elles tiennent à l'affaiblissement continu de ces services publics qui est organisé dans ce pays depuis une trentaine d'années. Cela pose d'une manière plus générale la question de la façon dont notre société est organisée. C'est indéniablement plutôt vers la poursuite de profits financiers, que vers la réponse aux besoins humains.

Entre les choix qui ont été faits jusqu'à aujourd'hui et les nôtres, il y a donc des différences fondamentales. Ici-même, dans cette assemblée, nous sommes intervenus régulièrement sur ce point pour dire que le dogme de la diminution de la dépense publique qui fonde l'organisation, y compris pour une bonne part, du fonctionnement de cette assemblée, nous a conduits à participer aussi à l'affaiblissement que j'évoquais il y a un instant. Si changement il y a, il doit y avoir changement dans le domaine du rapport à la nature, puisque cette pandémie tient pour une part à des évolutions tout à fait anormales de ce point de vue, mais également un changement profond à envisager quant à la priorité à donner, soit à la réponse aux besoins humains, soit à la course aux profits financiers. Ce que vivent les hôpitaux et les EHPAD aujourd'hui le montre. Le vice-président Eric CIOTTI évoquait tout à l'heure la désindustrialisation extraordinaire qu'a subie notre pays au cours des dernières décennies, à tel point que l'on ne produit plus toute une série de produits dont la France était la championne. Vous en avez évoqué quelques-uns, notamment les médicaments qui nous sont nécessaires aujourd'hui ou les moyens pour lutter contre la pandémie. Cette délocalisation n'est pas le fait du hasard. Elle tient essentiellement à la course aux coûts de production les plus bas possible. On a délocalisé pour chercher les pays où la main d'œuvre était la moins chère. Il va falloir se rendre à l'évidence. La France a besoin de retrouver sa souveraineté économique, industrielle, ou en matière de recherche médicale. Pour cela, il faudra changer complètement d'orientation.

Pour terminer, nous approuverons naturellement tous les projets, avec peut-être quelques discussions sur certains d'entre eux. Nous souhaitons, au niveau départemental et pour les collectivités locales, une politique coordonnée et cohérente. Aujourd'hui, en raison des directives floues de l'Etat, à certains moments, nous ne savons pas ce qu'il faut choisir. Nos populations, très légitimement, se tournent vers nous pour nous poser des questions ou pour demander des interventions sans que nous sachions s'il s'agit des bonnes. Il faudrait que notre assemblée d'aujourd'hui soit prolongée pour dire notre volonté partagée de savoir ce que nous devons faire, comment nous devons le faire, ainsi que la part que nous devons prendre

pour l'application de mesures précises dans tous les domaines : port de masques, tests, etc. Ce sont des questions qui se posent, et nous n'avons pas de réponses à fournir à nos administrés.

Enfin, au-delà des services publics et des associations locales, je voudrais aussi saluer l'organisation de proximité, dont les commerces locaux qui petit à petit ont été sacrifiés dans le moyen et le haut pays par la création de vastes grandes surfaces. Or on se rend compte aujourd'hui que c'est à travers eux, comme au travers des communes, qu'il est possible d'apporter des réponses directes et locales aux préoccupations de nos administrés. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Merci M. TUJAGUE pour ce discours qui positionne le groupe que vous représentez sur cette unité des décisions que nous prenons avec cette assemblée départementale, en émettant évidemment toutes les variations que nous avons en termes d'approches et de réflexions, mais avec là-aussi une unité des regrets que j'ai pu exprimer, notamment à la fin de votre propos avec le manque de précisions des modalités pratiques concernant la lutte contre le Coronavirus. Ces précisions nous font aujourd'hui cruellement défaut. Dans le discours du Président de la République, c'est ce que j'aurais attendu, avec une répercussion des moyens déconcentrés de l'Etat pour nous dire très précisément ce que nous devons faire sur les tests, les masques, etc. J'espère que cela finira par arriver. Nous avons besoin de cette précision pour répondre aux demandes des populations. Vous avez évoqué également l'effondrement des compétences régaliennes de l'Etat, dont la santé. C'est quelque chose que nous partageons. Je suis profondément convaincu d'un Etat fort sur ces piliers et sur ces missions régaliennes, que ce soit la justice, l'éducation nationale, l'aménagement du territoire. Ces dernières années, l'affaiblissement des compétences de l'Etat nous a conduits à ce type de crise. Le Président de la République en a fait aussi le constat dans son discours. J'espère qu'à la sortie de cette crise, nous ne repartirons pas de la même manière, puisqu'une fois le coup passé, on a tendance souvent à reprendre les mêmes habitudes. J'espère au contraire que s'imposeront de nouvelles pratiques et de nouvelles méthodes.

Je partage également avec vous et avec Mme GOURDON cette nécessité de défendre à la fois la production locale et l'agriculture sur les circuits courts et les ventes de proximité, mais aussi ce commerce de proximité dont on voit aujourd'hui toute la justification. Enfin, vous avez évoqué la question des médicaments. Nous apportons un soin sur la prévention et la gestion de crise, mais le travail sur les médicaments pour soigner fait partie de ce que la Recherche doit faire. Nous avons vu le débat sur la chloroquine. Nous avons besoin d'avoir des précisions de la part de l'Etat afin de déterminer les médicaments de demain.

#### **1. MODALITES D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT, DE CONSERVATION DES DEBATS ET MODALITES DE SCRUTIN**

**Me BECK.**- M. le Président, vous avez très bien rapporté l'essentiel de ce rapport qui fixe les modalités d'identification des participants, d'enregistrement, de conservation des débats et de modalités de scrutin. Il y a simplement une modification qui fait l'objet d'une note au rapporter concernant la façon dont nous procéderons au vote. Ce sera toujours bien-sûr un scrutin public, mais il aura lieu par un vote oral sur appel nominal. C'est la seule

modification par rapport à ce que vous avez indiqué en début de séance. Le reste est inchangé. L'assemblée doit évidemment se prononcer sur ce rapport.

*Le rapport n°1 et la note au rapporteur, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.*

## **2. COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU DEPARTEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DURANT LA PERIODE DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19**

**M. Le Président.**- Je vous ai rapporté ce rapport dans mon propos introductif. Je n'y reviens pas. C'est une communication. Je vous demande simplement d'en prendre acte.  
M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Nous approuvons évidemment ce rapport, mais nous voulons attirer votre attention sur le fait que les associations qui s'occupent de la solidarité aux familles sont confrontées, avec cette crise, à une demande de soutien alimentaire à un niveau particulièrement élevé qui dépasse leurs capacités financières. Je pense au Secours populaire, au Secours catholique, etc. Il faudrait peut-être, si vous n'avez pas été sollicité, mais vous l'avez sans doute été, se rapprocher d'eux pour leur apporter si on le peut un peu d'aide, puisque cela prend des proportions très importantes.

**M. Le Président.**- Nous n'avons pas été sollicités. Je les ai eus au téléphone pour des problématiques de masques. Nous les avons aidés avec des masques de protection pour qu'ils puissent assurer leur travail en sécurité. Nous allons nous rapprocher d'eux pour voir de quelle manière nous pourrions les aider financièrement afin qu'ils puissent assurer leurs missions.

*Par un vote à l'unanimité, l'assemblée départementale prend acte de cette communication.*

## **3. POLITIQUE RSA - STRATEGIE PAUVRETE - RAPPORTS 2019 D'EXECUTION**

**M. VEROLA.**- C'est un rapport quelque peu déconnecté de la situation actuelle, mais il est obligatoire. Il s'agit d'approuver deux rapports d'exécution de conventions passées avec l'Etat. La première date de 2017 dans le cadre du fonds d'aide aux politiques d'insertion. La seconde date de juillet 2019 et est toujours en cours. Elle porte sur la dotation dans le cadre du plan pauvreté et d'accès à l'emploi. Cela nous permet, dans ce que nous avons développé avec l'Etat mais aussi par nos propres initiatives, d'assurer aujourd'hui une continuité dans cette période de crise sur des sujets difficiles, notamment les violences conjugales, les parcours familiaux ou les jeunes. Je vous invite à lire ces rapports. Ils sont porteurs d'espoir sur ce qui pourrait être une amélioration de notre société. Je tiens pour ma part à remercier tout le personnel de l'insertion et le personnel de l'enfance qui sont sur le terrain. Je félicite la directrice générale, Mme TEIXEIRA, et je lui demande de transmettre nos félicitations et remerciements au personnel qui est présent sur le terrain, qui fait de nombreuses heures, et qui est très présent auprès de nos concitoyens.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Nous avons lu ce rapport qui est fidèle à l'intérêt et au travail réalisé par les services envers ces populations les plus démunies. Comme je l'ai souligné précédemment, je pense qu'il va falloir encore faire plus, puisque la sortie de crise va être encore plus terrible pour ces populations. Nous aurons alors besoin d'intensifier nos actions et d'être encore plus à l'écoute. Merci à toutes les équipes en tous cas pour le travail qui est fait dans ce domaine.

**M. Le Président.**- Je vous remercie pour cette précision.

*Le rapport n°3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **4. EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 – PLAN SANTE**

**M. CIOTTI.**- Le rapport 4 présente le Plan Santé. Nous l'avons très largement évoqué. Ce Plan Santé est ambitieux et anticipateur. Je pense que ce terme d'anticipation est extrêmement important actuellement. Se rajoutent les piliers porteurs de ce plan que je signale à nouveau : la mise en place de téléconsultations, la mise en place de centres ambulatoires départementaux de dépistage sérologique. Ce point est extrêmement important puisque lorsque les tests sérologiques seront opérationnels et validés, nous aurons, dans nos structures, notamment au travers de ce qui est déjà fait par le CeGIDD mais également par le Laboratoire vétérinaire départemental, grâce à nos équipes médicales et à notre Direction générale adjointe des solidarités que je remercie, la capacité de faire les tests et les analyses.

Nous voulons également renforcer l'action des centres départementaux de protection maternelle et infantile et des centres de prévention médicale. Nous portons aussi un volet de soutien à la Recherche avec, vous vous en souvenez, lors de notre précédente assemblée, 100 000 € pour l'Institut Pasteur, et une aide exceptionnelle cette fois pour un projet de recherche conduit au CHU de Nice d'un montant de 20 000 €. Nous lançons également un appel à projets santé exceptionnel. Il se rajoutera à celui traditionnel mobilisé notamment dans la lutte contre tout type de cancer. Cet appel à projets exceptionnel est destiné à lutter contre les pandémies, et nous l'ouvrons aux équipes de recherche et de soins du département des Alpes-Maritimes.

Nous voulons également, ce qui est exposé dans la note au rapporteur, accorder un soutien exceptionnel aux étudiants en médecine, aux étudiants infirmiers, aux étudiants dans les instituts de travail social, qui sont mobilisés dans les hôpitaux, les EHPAD ou les établissements médicosociaux de toute nature. Cette prime est d'un montant de 1 000 €, et de 200 € pour un renfort COVID-19 en travail social pour les étudiants en formation de travail social. Cette aide marque la reconnaissance à tous ceux qui participent de cette mobilisation générale. C'est une prime mensuelle que nous serons amenés à multiplier autant que nécessaire.

Nous portons également dans ce rapport une aide exceptionnelle aux professions de santé libérales, nos médecins, infirmiers, pharmaciens, dentistes, kinés, sages-femmes, qui là-aussi effectuent un travail remarquable. Je déplore encore une fois qu'au début de la crise, on les ait laissés de côté et que l'on n'ait pas associé les médecins généralistes en les dotant d'équipements de protection, alors qu'ils sont bien-sûr les premiers en contact avec les personnes touchées par la maladie. Ils sont également en contact avec des personnes

vulnérables, et nous savons aujourd'hui que beaucoup de professionnels de santé ont été personnellement touchés. Il faut qu'ils aient plus d'équipements de protection. Ils en ont acquis, en nombre trop insuffisant, et c'est pour cela que nous les aidons aujourd'hui avec cette aide de 1000 € qui permettra d'acquérir des masques, des blouses, des surblouses, mais aussi des équipements de télé-médecine. C'est donc là aussi un point extrêmement important de ce rapport.

Nous mettons en place également une mobilisation pour multiplier les tests. Je l'ai dit tout à l'heure avec beaucoup de colère. Nous n'avons pas fait suffisamment de tests dans nos EHPAD. C'est une urgence absolue. Il y a des freins financiers et administratifs qui sont totalement insupportables. Il y a aussi des freins industriels puisqu'il manque des réactifs compte tenu de la dépendance à l'Etranger de notre pays. Nous voulons aujourd'hui, par ce rapport, indiquer que nous allons acquérir des tests en nombre important, notamment des tests sérologiques qui pourront être effectués par nos équipes. C'est une enveloppe de 3 M€ qui vous est proposée dans ce cadre. Nous prendrons également le reste à charge pour le coût de ces tests qui ne sont aujourd'hui, notamment pour les tests PCR, remboursés qu'à 60 % par l'Assurance maladie, c'est-à-dire sur la base de 60 % du tarif de référence.

Voilà les axes majeurs de ce Plan Santé, de ce fonds de soutien départemental aux étudiants, et de ce fonds d'urgence destiné aux professionnels de santé. J'ajouterai enfin la création de la plateforme Tous Parents qui est destinée aux parents et futurs parents qui sont inquiets en cette période de pandémie. Je voudrais souligner, en réponse aux interventions pertinentes de Mme GOURDON et de M. TUJAGUE, que naturellement nous n'oublierons pas les structures qui luttent contre la précarité et la pauvreté. J'ai été personnellement en contact avec le président du Secours populaire français, de même qu'avec des représentants des Restaurants du Cœur. Nous devons la solidarité à toutes ces structures qui luttent contre la précarité. Les ordonnances qui modifient le fonctionnement de nos institutions donnent au président du Département le pouvoir décisionnel et personnel, avec une information à l'assemblée, d'octroyer des subventions. Nous allons travailler dans ce sens pour que rien ne fasse défaut à nos associations.

Je veux bien entendu remercier tous nos fonctionnaires départementaux et nos fonctionnaires d'Etat, avec au premier rang d'entre eux les enseignants. Nous avons mis en place une plateforme pour les parents, mais dans cette période difficile, il y a cette continuité du service public de l'Education. Ce n'est pas partout le cas. Je déplore qu'il n'en soit pas de même pour le service public de la Justice notamment. Nous avons en tous cas des enseignants qui sont présents et qui font un travail formidable. Bien entendu, ils ont ma reconnaissance totale et entière. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Vous avez évoqué les associations qui sont à soutenir et qui œuvrent auprès des plus précaires et des plus fragiles. J'ai lu récemment un article sur la Protection civile, qui apparemment connaît un essoufflement au regard de la quantité de cas qu'ils ont à traiter. Est-il prévu de la soutenir également ?

**M. Le Président.**- Qu'il s'agisse du Secours populaire, de la Banque alimentaire, et plus largement des associations qui œuvrent dans le cadre du secours et de la solidarité qui nous occupent, elles mériteront évidemment toute notre attention et notre capacité financière à les aider. Eric CIOTTI vient de rappeler qu'une ordonnance permet au Président de cette assemblée de pouvoir débloquer des fonds immédiatement. Nous étudierons bien évidemment ce dossier avec la plus grande attention et la possibilité de leur donner l'aide qu'ils méritent pour pouvoir intervenir. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- J'ai entendu le président de la commission des finances dire qu'il n'y avait pas de mobilisation du côté de la justice. Peut-être est-ce le cas et peut-être M. CIOTTI a-t-il quelques reproches à faire au Ministère, ce que je comprends parfaitement, mais je peux témoigner que les tribunaux judiciaires assurent quant à eux une continuité et que les personnels, par roulement, sont présents. Je voudrais aussi préciser qu'il y a des contacts avec le public, qu'un certain nombre d'audiences se tiennent, et que les tribunaux judiciaires en sont réduits à des expédients en matière de protection puisqu'ils ne disposent ni de masques, ni de gants, ni de gel hydroalcoolique. C'est à l'heure actuelle de l'autoproduction dans les tribunaux judiciaires. On peut donc effectivement avoir des reproches à faire au niveau de la Chancellerie, mais les tribunaux judiciaires s'efforcent de répondre au moins aux urgences, avec du personnel par roulement, et sans moyens de protection.

**M. Le Président.**- Je vous remercie pour cette précision qui vient compléter l'intervention de M. CIOTTI et qui de façon générale montre la difficulté de la justice dans notre pays. Si des personnes continuent à rendre la justice et à intervenir, c'est tant mieux. Si elles manquent de moyens, nous le ferons remonter auprès de l'Etat pour faire en sorte qu'elles puissent être servies. S'il faut exprimer une solidarité, nous verrons de quelle manière nous pourrions le faire. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Nous sommes bien-sûr d'accord avec ce rapport. Concernant la mise en place des centres ambulatoires départementaux de dépistage sérologique, à qui ces tests s'adresseront-ils, et où les prélèvements seront-ils réalisés ? Il est simplement fait état de locaux du Département adaptés. Pour les EHPAD, c'est une bonne chose, cela fait défaut, et il y a longtemps qu'on aurait dû les mettre en place, c'est-à-dire ces tests et les tests PCA.

**M. Le Président.**- Nous sommes bien d'accord. La population à qui cela s'adressera sera filtrée par l'ARS, mais nous avons nous-mêmes nos priorités sur les personnes exposées. Les tests PCR concerneront en premier lieu les publics prioritaires : soignants, patients fragiles, femmes enceintes, EHPAD, ESMS, personnes âgées ou handicapées, enfance, populations présentant des symptômes. Pour les tests sérologiques, ils seront effectués sur ordonnance médicale pour les publics prioritaires, et à terme, nous le souhaitons, pour tous. Nous attendons une montée en puissance de ces tests. Eric CIOTTI l'a affirmé avec véhémence, je l'ai écrit, et il faut continuer à le marteler. A force de pousser, des choses finissent par se débloquer. Nous avons obtenu des avancées, et j'ai bon espoir que d'ici la fin de la semaine, tous les EHPAD du département auront été testés avec des tests PCR, pour que nous passions ensuite à des tests sérologiques. M. CIOTTI.

**M. CIOTTI.**- Concernant les tests, je pense que nous devrions profiter de notre réunion pour lancer un message très clair à l'ARS PACA aujourd'hui. Pour moi, et ce sera sans doute une des conclusions de cette crise, ces agences régionales devraient être des agences départementales placées sous l'autorité des préfets. C'est une vision sans doute personnelle, mais nous constatons combien depuis Marseille la vision est loin des réalités du terrain. Nous l'avons mesuré dans notre département. Je pense que nous devrions tous émettre un vœu pour exiger la mise en œuvre pour tous, résidents et personnels, immédiatement, de tests dans les EHPAD. Le Département est mobilisé, il peut financer, il peut mettre en place les équipes. Nous avons besoin d'une validation pour pouvoir acheter les réactifs.

Il faut que l'ARS sur ce sujet n'ait pas une fois de plus un temps de retard. Elle faisait jusqu'à maintenant un travail pour la fermeture des lits hospitaliers qui semblait être la priorité, je l'ai vécu dans mon canton. Il faut aujourd'hui qu'elle se mobilise pour être beaucoup plus proactive. Elle avait jusqu'à présent systématiquement un temps de retard, et il faudrait à présent qu'elle ait un temps d'avance. Je voudrais donc que notre assemblée émette un vœu pour dire au Ministre de la Santé et à ses représentants locaux que sont les ARS, que nous exigeons des tests pour tous les personnels, intervenants et résidents des EHPAD en urgence, ainsi que pour tous les publics sensibles, ceux qui sont en contact de personnes qui pourraient être potentiellement atteintes. Il faudra s'organiser très vite pour que toute la population soit testée. C'est le débat qui vient, et nous y prendrons toute notre part. Ne réitérons pas l'erreur tragique des masques. N'ayons pas tout le temps un temps de retard. Il faut avoir un temps d'avance. Certains pays ont deux mois d'avance sur nous, et deux mois d'avance, ce sont des dizaines de milliers de morts en moins. On le voit entre l'Allemagne et la France. Je vous propose donc que nous émettions ce vœu et que nous l'adressions tout de suite aux autorités sanitaires, au Ministre de la santé et au Directeur général de l'ARS.

**M. Le Président.**- Ce que propose Eric CIOTTI est non-conforme avec la réglementation stricto sensu de notre assemblée. Néanmoins, nous sommes dans une configuration très particulière qui nécessite des décisions également très particulières. Si les présidents de groupe en sont d'accord, je vous propose que nous considérions qu'il s'agit d'une note au rapporteur, et que nous transmettions au Ministre de la santé et aux ARS, la volonté du département d'entrer dans ces dépistages systématiques. Quel est l'avis des présidents de groupe ?

**M. TUJAGUE.**- Nous sommes d'accord.

**Mme GOURDON.**- Je ne suis pas qualifiée pour savoir si le dépistage de tous nos citoyens est vraiment indispensable, mais je suis bien entendu d'accord avec le fait que l'ARS doive aller plus vite et anticiper les bonnes décisions.

**M. Le Président.**- D'accord. Donc avec l'avis des présidents de groupe, nous pouvons donc faire une modification du rapport présenté par Eric CIOTTI en considérant qu'il s'agit d'une note sur table qu'il a présentée avec son rapport n°4. Je vous propose donc de voter ce rapport tel qu'il vient d'être rapporté.

*Le rapport n°4 et les notes au rapporteur, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.*

*M. CHIKLI se déporte.*

**M. Le Président.**- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité y compris, M. le président de la commission des finances, votre proposition qui sera donc écrite et exprimée à toutes les autorités. Je cède la parole à Me BECK pour le rapport n°5. Je précise qu'avec cette aide économique, nous avons apporté 1,9 M€ à 266 entreprises la semaine dernière. Aujourd'hui, une commission se réunit et apporte 2,015 M€ à 300 entreprises. En 15 jours, nous aurons donc apporté plus de 4 M€ d'aide économique aux entreprises. Nous avons un fonds départemental de 8 M€. L'enveloppe est donc entamée de moitié.

**5. CORONAVIRUS COVID-19 : MESURES EN FAVEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME - PARTICIPATION AU DISPOSITIF REGIONAL « PRETS TTPE RESISTANCE »**

**Me BECK.**- Ce rapport a pour objet de définir les modalités de participation du Département au dispositif régional « TTPE Résistance » dans le cadre des mesures prises pour soutenir les entreprises touchées par cette crise du COVID-19, et d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 000 € au CRT Côte d'Azur France pour la mise en œuvre d'un plan de relance pour le tourisme.

Vous venez d'évoquer le fonds d'urgence départemental que nous avons voté le 22 mars 2020. Il est maintenant totalement intégré aux dispositifs régionaux et répond aux attentes des acteurs économiques. La convention cadre de partenariat qui vous a été présentée et qui est reprise dans cette nouvelle convention intègre désormais deux dispositifs : le fonds d'urgence départemental de 8 M€ et le dispositif « TTPE Résistance » mis en place par la Région (10 M€) et la Caisse des dépôts et consignations (10 M€). La Région a souhaité que les Départements et EPCI de son périmètre soient associés à cette initiative. Le Département des Alpes-Maritimes est donc sollicité à hauteur de 2 € par habitant, soit un montant total de 2 M€, avec un effet levier escompté de 3 : pour 2 € mis par le Département, cela permettrait d'injecter 6 € sur le territoire.

En ce qui concerne les modalités de mises en œuvre, il s'agit d'un fonds ouvert à tous les acteurs économiques, plus précisément à toutes les entreprises de moins de 20 salariés, y compris celles qui n'en ont pas, et aux associations d'économie solidaire, et aux associations sportives et culturelles. L'aide prend la forme d'une avance remboursable de trésorerie de 3 000 à 10 000 €, sans intérêts, et avec un différé de remboursement de 18 mois. Il s'agit également de la création d'une plateforme ouverte le 15 avril 2020 afin que les dossiers puissent y être déposés, et enfin d'une commission d'attribution dans laquelle sera bien-sûr représenté le Département.

Afin de préparer la reprise, il est également proposé de mettre en place un plan de relance orchestré par le CRT. Ce plan comprend plusieurs volets, avec tout d'abord un plan média sur le volet loisirs pour le marché français. Il tient compte des trois grandes régions émettrices pour la Côte d'Azur que vous connaissez : Grand Sud Méditerranée, Provence Alpes Côte d'Azur, et Occitanie. Cela représente 28 % du secteur, avec par ailleurs 27 % pour Paris et 18 % pour Centre Est Lyon. Sont également prévues des campagnes digitales de conversion du marché français et sur les marchés européens de proximité : Scandinavie,

Allemagne, Suisse, Italie, Royaume-Uni. Sur les marchés plus lointains, ce sera déclenché en fonction de leur réouverture. Un autre axe concerne le tourisme d'affaires qui sera opérationnel pour un démarrage en septembre sur le marché français. Le Département apportera sa contribution à ce plan d'action évalué à 2 M€ par un transfert d'une partie de sa subvention déjà accordée au CRT qui n'a pas pu être utilisée dans les actions opérationnelles comme les salons et missions à l'Étranger. Cela représente un montant de 300 000 €. S'ajoutera une subvention exceptionnelle de 300 000 €.

Voilà M. le Président les grandes lignes de ce rapport de soutien au tourisme et aux entreprises.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. C'est un rapport important pour l'ensemble de ce dispositif d'aide aux TPE, mais également pour le volet tourisme. Je veux ici dire à David LISNARD toute la solidarité départementale pour le CRT qu'il préside. Une fois de plus, le département des Alpes-Maritimes est mobilisé fortement pour le CRT et pour aider David LISNARD dans le combat qu'il mène pour l'économie et le tourisme. Le Département fera un signe à la Région dont nous attendons une mobilisation de 300 000 €. Le Département a apporté sa contribution, et il faudrait que la Région puisse en faire autant. L'heure est au rendez-vous des modes de financement pour développer et soutenir l'économie et le tourisme. Les aides économiques apportées nous permettent de faire face sur le moment, mais nous savons combien la reprise sera difficile et combien remettre la machine économique en route sera un travail de longue haleine, après un tel coup d'arrêt brutal. Ce sera très lourd à remettre en place.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Parmi les structures que nous allons aider, j'ai bien entendu qu'il était question des entreprises culturelles et de l'ensemble du secteur culturel qui en ce moment fait face à une situation catastrophique. Certains ne s'en remettront peut-être pas. Nous ne savons pas jusqu'à quand tout cela va durer, et les annulations se multiplient : le Festival de Cannes, le Festival d'Avignon, etc. Je ne sais même pas si le Festival du Livre de Mouans-Sartoux pourra avoir lieu. Nous sommes tous dans des situations compliquées. Des associations de musique, de théâtre, etc., sont dans l'attente de travailler. L'État a promis des aides, et à notre mesure nous serons attentifs à ce que nous puissions donner le coup de main qui permettra à certains peut-être de ne pas mettre la clé sous la porte et de pouvoir tenir bon pour attendre des jours meilleurs.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. LISNARD.

**M. LISNARD.**- Je vous remercie. Je tiens tout d'abord à souligner que le Département, systématiquement, grâce à Charles Ange GINESY et Eric CIOTTI, répond toujours présent. Ce fut le cas lors des inondations, ce fut le cas lors de l'attentat de Nice, ce fut le cas aujourd'hui avec cette pandémie que nous affrontons. Le Département répond systématiquement positivement pour soutenir l'industrie touristique derrière laquelle il y a une réalité certes économique et sociale, mais aussi humaine avec beaucoup d'artisans et de commerçants, de TPE et de PME qui sont dans une situation absolument tragique, avec pour certains aucun revenu et des charges à payer, même si des dispositifs d'accompagnement ont

été mis en œuvre. On parle souvent de ceux qui perdent 20 à 30 % de revenus. Mais je viens du monde du petit commerce, et quand on vous oblige à fermer le magasin, pour des raisons tout à fait compréhensibles, c'est une absence totale de revenus. Ce sont des personnes qui sont hors des écrans radars, qui n'ont pas de syndicats, et il est important que notre Département et nos Communes soient toujours aux côtés de ces professionnels, qui exercent aussi dans le secteur touristique. C'est un premier point que je voulais souligner, et je remercie vraiment Charles Ange GINESY et Eric CIOTTI puisqu'il y a à chaque fois une réponse immédiate, financière, massive, importante pour soutenir nos professionnels et notre identité territoriale tournée vers l'accueil.

Le deuxième point est que, comme cela a été souligné par le rapporteur, lorsqu'il y aura enfin une trajectoire professionnelle donnée par le Gouvernement avec une date de réouverture des établissements et des protocoles sanitaires par métier pour accompagner en toute sécurité les salariés et clients, nous pourrons à nouveau accueillir l'activité économique, et il y aura des opportunités. Il ne faudra pas se rater. C'est pourquoi le CRT oriente totalement son action sur les marchés de proximité, et notamment le marché français. Il y a un tourisme local à organiser de façon puissante, originale et pertinente pour redonner de la valeur à notre offre locale. Nous avons déjà engagé cette démarche depuis 2016, et nous avons une belle opportunité aujourd'hui pour trouver de nouveaux facteurs de développement sur le marché azuréen lui-même et sur le marché français. Je vous donne juste ce chiffre : 9 millions de Français avaient prévu de partir à l'Étranger. C'est une partie de ces 9 millions de Français qu'il faut que nous parvenions à faire venir sur notre territoire, lorsque les règles sanitaires le permettront.

Comme le disait M. TUJAGUE, que j'écoute souvent avec plaisir et toujours avec intérêt et un grand respect, même si nous ne partageons pas la même vision philosophique de l'organisation de la société, nous avons aujourd'hui un Etat en déliquescence. Ce sont les Mairies et les Départements qui très souvent pallient ce manque. Pourquoi pas. Je pense que la réalité doit partir en vertu de la subsidiarité de la base. Je pose néanmoins juste une question, même si ce n'est pas le débat : comment se fait-il que le pays qui a le record mondial des prélèvements obligatoires, impôts et charges, et le record mondial de la dépense publique, puisse être aussi déficient sur les missions de base de protection des citoyens ? C'est une vraie question qui sort un peu de la demande de moyens ou de dépenses.

Enfin, sur les événements culturels, ils sont profondément liés à une nécessité humaine et une nécessité économique. Ces grands festivals ne sont pas simplement des moments de plaisir ou de paillettes, comme nous l'entendons parfois. C'est aussi une multitude de professionnels qui font honneur à la France et qui font vivre des milliers de familles. C'est pourquoi la culture est ce qui élève, émancipe, et rassemble les hommes au-delà de leurs différences. C'est aussi ce qui fait tourner l'économie. Je remercie donc le Département de cette action extrêmement pertinente.

**M. Le Président.**- Je vous remercie pour ce plaidoyer en faveur du tourisme et pour cette reconnaissance à l'égard de l'intervention toujours diligente et présente du Conseil départemental pour soutenir l'économie touristique. Merci aussi de ce que vous faites pour soutenir le CRT. Je sais toute l'énergie que vous déployez pour faire en sorte que l'on puisse compenser la perte de nos grands événements du printemps sur le littoral, et en particulier sur

Cannes. Nous avons lu encore aujourd'hui dans la presse combien vous vous battez pour essayer de trouver une solution pour faire vivre notamment le Festival de Cannes qui est l'un des grands phares de notre économie.

*Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*M. LISNARD se déporte.*

## **6. AIDES AUX COLLECTIVITES - COVID-19 - PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE MASQUES**

**M. CIOTTE.**- Ce rapport s'inscrit dans la continuité de ce que vient d'exprimer excellemment David LISNARD, c'est-à-dire un soutien aux communes. Dans cette crise, nous avons vu nos collectivités mobilisées. Le Département l'a été, et nous le démontrons ce matin comme nous le faisons depuis plusieurs semaines. Nous avons vu de nombreuses initiatives extrêmement importantes et pertinentes de la part de nos communes, notamment dans l'acquisition d'équipements de protection. Nous avons vu le dynamisme de nos collectivités sur le territoire azuréen.

Ce rapport vise à aider les communes à acquérir des masques durables, c'est-à-dire notamment des masques lavables. Des initiatives importantes ont été prises à Nice par Christian ESTROSI, ou à Cannes par David LISNARD. Nous avons reçu des interrogations d'autres communes du département nous demandant si elles allaient également pouvoir bénéficier de ce dispositif. Par ce rapport, nous voulons mettre en place une équité départementale et permettre à toutes les communes des Alpes-Maritimes, de la plus grande à la plus petite, de bénéficier des mêmes équipements de protection. Ce rapport prévoit une aide permettant à tous les habitants des Alpes-Maritimes de bénéficier de masques de protection. Nous savons que ces masques sont des éléments clés pour la sortie du confinement. Ils auraient dû être des éléments clés pour éviter la propagation du virus. Hélas, la France était démunie. Nous sommes passés de 1,4 milliard de masques, lorsque Nicolas SARKOZY a quitté l'Elysée, à 140 millions, soit dix fois moins, au début de la crise. On nous disait en janvier : dormez braves gens, tout est prêt. Nous avons vu ce qu'il en a été. Le Président de la République l'a enfin reconnu lui-même dans son intervention.

Aujourd'hui il faut rattraper ce retard et c'est pour cela que nous voulons aider les communes, au-delà des 5 millions de masques commandés par le Département, dont 1 million de masques durables en tissu et 4 millions de masques chirurgicaux ou FFP2. Nous en avons déjà reçu 1 million, et nous commençons la répartition dès aujourd'hui auprès des maires du département. Je le ferai personnellement pour les maires de mon canton dans quelques minutes. Nous avons donc la volonté d'aider les communes. Nous le faisons par une aide financière, qui est prévue dans ce rapport. Je voudrais en rappeler les modalités. Il s'agira de 100 % de la dépense pour les communes de moins de 1 000 habitants. Pour les toutes petites communes, qui ne peuvent pas acheter des masques mais qui bénéficieront quelque part des commandes groupées d'intercommunalités ou de commandes globales dans la Métropole, et qui verront leur dotation de solidarité métropolitaine diminuer du fait de la participation à cette commande groupée, ce qui est normal, nous prendrons en charge 100 % de la dépense. De même, nous prendrons en charge : 100 % de la dépense pour les communes de 1 000 à

5 000 habitants dans la limite de 2 € par habitant ; 100 % de la dépense pour les communes de 5 000 à 30 000 habitants dans la limite de 1 € par habitant ; 100 % de la dépense pour les communes de plus de 30 000 habitants dans la limite de 50 centimes par habitant. Ces masques coûtent environ 2,50 € pour les masques de protection durable, et 50 centimes pour les masques chirurgicaux. C'est donc un geste important de la collectivité départementale pour l'acquisition de ces équipements indispensables.

C'est ainsi un rapport qui exprime la solidarité vers les communes. Au-delà de ce rapport, en lien avec l'engagement économique pour notre département, il y a une exigence de protection et de relance rapide, comme vient de le dire David LISNARD. Je suis également très attaché à ce que nous soutenions toutes nos structures culturelles qui risquent de pâtir lourdement de cette situation. Avec le Président, nous travaillons notamment sur la commande des Estivales du département, qui pour beaucoup de structures sont le cœur de leur maintien d'activité. Nous ne savons pas quand ces Estivales pourront reprendre. Nous espérons que ce sera dès le 15 juillet. En tous cas, nous voudrions que d'ores et déjà les commandes soient passées. Si nous ne les faisons pas cet été, nous les ferons un peu plus tard. Il est important en tous cas que le Département maintienne la survie de ces structures : théâtre, formations musicales, troupes de cirque, etc. Si nous ne le faisons pas, elles vont mourir. C'est donc aussi un devoir puisque la culture est un élément majeur de cette relance de l'activité économique et touristique, et nous avons besoin d'une activité culturelle au cœur de ce pacte de relance que nous engageons au travers des initiatives du CRT et du soutien à l'activité que nous portons. C'est ce que je voulais souligner en marge de ce rapport de l'aide aux communes, un rapport important qui exprime toujours la solidarité de notre collectivité envers les communes du département.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. J'apporte un complément, puisque nous sommes sur une affaire complexe. Nous avons 530 000 masques en stock. La gouvernance d'Eric CIOTTI avait été prévoyante sur ce sujet. Cela nous a permis de faire face aux demandes immédiates, et nous avons aidé quelques collectivités qui sont venues nous le demander. Avec le million de masques que nous recevons, nous aidons des maires dans la vallée de la Vésubie, je vais moi-même cet après-midi sur Puget-Théniers accompagner certains maires qui le demandaient depuis longtemps. Les aides financières qui viennent d'être présentées permettent des aides aux communes, aux EPCI et aux intercommunalités, pour ceux qui veulent commander les masques directement, qu'il s'agisse de masques en tissu ou de masques chirurgicaux. Ce sont des aides que nous apporterons en complément financier par rapport à ceux qui sont autonomes, mais également, pour ceux qui veulent nous confier des commandes, nous les incluons dans les commandes importantes que nous passons. Il y a une commande nouvelle de 3 millions de masques chirurgicaux, mais avec en même temps 2 millions de masques qui ont été commandés et que nous attendons. Nous allons utiliser ce stock pour ce qui est décidé aujourd'hui dans ce rapport.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Sur la question des masques, des initiatives ont été prises par des particuliers et des associations. Il faut les en remercier. Des personnes ont ainsi pu faire des centaines de masques, ce qui a permis à des soignants d'être dépannés. Cela mérite d'être souligné et fait partie de la grande solidarité qui s'est mise en place. Pour en revenir au

rapport, nous nous interrogeons justement sur la façon dont les communes allaient pouvoir acheter des masques en quantité, par exemple via des commandes mutualisées. Vous y avez répondu, mais je pense que nous pourrions en discuter en dehors de notre assemblée pour déterminer comment nous organiser pour mutualiser les achats, obtenir de bons prix, et pouvoir répondre le plus vite possible aux demandes de nos concitoyens. Ma question était donc de savoir comment organiser ces achats de façon plus concrète.

**M. Le Président.-** Les communes et EPCI qui ont des besoins doivent se manifester auprès de nous, et nous additionnerons l'ensemble de ces commandes pour faire des commandes groupées. Nous verrons ensuite comment, avec les commandes qui arrivent et celles qui sont faites aujourd'hui, assurer la continuité. Nous sommes aujourd'hui sur une prévenance par rapport à l'après 11 mai. Nous voyons l'exemple de l'Autriche qui est particulièrement illustrant. L'Autriche sort du confinement et demande le port du masque à tout le monde. C'est un souhait. Serons-nous sur ce principe ? Il y a fort à parier que des principes de précaution nous y amèneront. Nous allons donc aller vers ces commandes de masques en quantité, avec aussi la solution qui s'est présentée ici et là, c'est-à-dire avec la production locale de masques en tissu, qui sont des masques lavables et qui ont aussi leur efficacité, même si ce n'est pas la même du point de vue médical que les masques chirurgicaux ou les masques FFP2. Voilà la réponse Mme GOURDON. Donc si vous levez le doigt, nous vous ajouterons à un groupement de commandes. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.-** Ma question rejoint un peu celle de Mme GOURDON. Vous venez de recevoir 1 million de masques qui seront répartis entre les communes qui le souhaitent, pour une utilisation principalement j'imagine vers les soignants, les intervenants à domicile, etc. Deuxième possibilité, celle que vient de présenter Eric CIOTTI et pour laquelle nous remercions le Département puisque c'est une magnifique proposition pour pouvoir se doter de masques, nous nous situons probablement dans l'après-confinement. Et dans ce cas, le type de masque à utiliser n'est pas indifférent. Ou peut-être l'est-il. Nous ne le savons pas encore. S'il s'agit de masques en tissu, cela semble plus facile à gérer, puisque ce sont des masques lavables qui peuvent durer plus longtemps. C'est la question que nous posons. Y a-t-il uniformité au niveau des commandes de masques, ou la liberté est-elle laissée à chaque collectivité avec tout ce que cela représente en termes de questions qui restent en suspens au niveau de la population ? Deuxièmement, si les commandes se font de manière groupée avec le Département, cela signifie sans doute que le Département facturera les masques pour pouvoir bénéficier de la subvention, puisqu'une des dispositions de la délibération est de fournir la facture des masques. Peut-être trouverons-nous d'autres formalités, je ne sais pas. Nous pouvons en parler en dehors de la séance également.

**M. Le Président.-** Je pense que la commande faite par la commune ou l'EPCI sera déduite de l'aide que nous venons de décider et qui varie en fonction de la strate de population dans laquelle se situe le maître d'ouvrage qui commande les masques par l'intermédiaire de la collectivité départementale. Pour ce qui est de la qualité des masques, nous sommes dans l'attente d'avoir des instructions plus précises. A défaut, chacun fera comme il peut en fonction des choix localement pris et des nécessités, soit de protéger du personnel soignant, les éboueurs, les commerçants, etc. C'est pour cette raison que nous avons commandé des masques chirurgicaux, c'est-à-dire en considérant que si tout le monde

porte des masques chirurgicaux, il y aura une protection quasiment totale. Ce sont néanmoins des consommables qui se consomment rapidement, et nous avons donc fait le choix de commander aussi des masques en tissu.

*Le rapport n°6 et la note au rapporteur, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.*

## **7. MISE A DISPOSITION DE DRONES A LA POLICE NATIONALE**

**M. CIOTTI**.- La situation que nous vivons, c'est-à-dire une crise sanitaire, une crise économique et une crise sociale, risque de déboucher sur une crise sécuritaire. Nous avons vu malheureusement l'attentat islamiste intervenu il y a quelques jours. Nous devons être vigilants et anticiper cette menace. Les autorités en charge de cette responsabilité doivent le faire. Par ce rapport, nous voulons continuer à poursuivre notre effort en faveur des forces de sécurité avec la mise à disposition de drones. C'est aussi l'occasion pour moi de dire toute ma reconnaissance aux forces de l'ordre : policiers, gendarmes, policiers municipaux. Là encore, nous avons été la première collectivité il y a plus de 15 jours à mettre des masques à disposition de la police et de la gendarmerie nationale, là où nos policiers en étaient quasiment totalement dépourvus, ce qui là aussi est le signe d'un manque total de préparation. Comment imaginer par exemple que les policiers qui assurent le contrôle de la frontière ne disposent pas de masques ? Nos policiers n'avaient pas de masques alors qu'ils effectuaient des contrôles à la frontière. Nous leur en avons fourni, et nous continuerons à le faire, y compris dans le cadre de la dotation que nous avons perçue. Nous leur disons toute notre reconnaissance, puisqu'ils travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, et ils ont naturellement un rôle essentiel, notamment pour veiller au respect du confinement.

**M. Le Président**.- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport. Nos policiers et gendarmes méritent en effet toute notre reconnaissance, et celle-ci n'a jamais fait défaut de la part de la collectivité départementale, sous votre présidence comme sous la mienne. Nos prédécesseurs étaient également engagés pour soutenir ces forces de gendarmerie et de police qui tiennent nos populations en sécurité. Je vous remercie d'avoir présenté ce rapport, et je suis sûr que ces drones seront bien utilisés.

*Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président**. – Nous en arrivons à la fin de cette séance très extraordinaire. Je veux remercier à nouveau l'ensemble des services de la Direction numérique d'avoir organisé cette séance qui s'est bien déroulée. Je remercie aussi tous les participants. Plusieurs nous ont rejoints. N'ont finalement manqué que trois conseillers départementaux. Vous avez su être présents et permettre à cette séance de se dérouler avec beaucoup de fluidité. Je vous en remercie. Je vous propose également de remercier l'ensemble de notre administration départementale, dont le service de l'assemblée qui a organisé cette séance, mais aussi l'ensemble des fonctionnaires sous l'autorité de Christophe PICARD. Je vous propose d'ouvrir vos micros et d'applaudir nos agents, comme nous le faisons le soir pour soutenir les personnels de santé.

Je vous remercie. La séance est levée.

*La séance est levée à 12 heures 25.*